



Confronté à des difficultés ou des interrogations dans sa vie quotidienne, chacun peut avoir, à un moment ou un autre, besoin d'une écoute, d'un conseil ou d'un appui.

C'est pourquoi la Ville de Marseille est résolument impliquée en matière de promotion des droits des femmes, par son offre de service de proximité auprès des marseillaises.

Le service des Droits des Femmes développe également un travail en réseau avec les associations du territoire en leur apportant un soutien financier et logistique. Il favorise la création d'actions interpartenariales et institutionnelles, en coopérant et en œuvrant pour un mieux vivre ensemble.

Améliorer la cause des femmes, prévenir et résoudre des litiges, partager des savoirs, réunir toutes les générations autour de temps forts et festifs, telle est notre mission essentielle.

Ces services, offerts par la Ville de Marseille, contribuent à défendre vos droits et à faciliter votre quotidien.

Nora PREZIOSI
Adjointe au Maire
Déléguée à la jeunesse, à l'animation
dans les quartiers et aux droits des femmes

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL,
ORIENTATION PROFESSIONNELLE,
SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE,
INFORMATIONS JURIDIQUES...
ACCÉDEZ GRATUITEMENT À CES SERVICES
GRÂCE À LA VILLE DE MARSEILLE

INFORMATIONS PRATIQUES

VILLE DE MARSEILLE

**DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE
ET DE LA SOLIDARITÉ
SERVICE DES DROITS DES FEMMES**

2, Place François Mireur
Immeuble Communica (rez-de-chaussée) - 13001 Marseille

Tél : 04 91 14 66 30 / Fax 04 91 14 66 31 ou 32

Ouvert au public :
lundi / mardi / jeudi / vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h30
(fermeture au public le mercredi)
Consultations sur rendez-vous

Métro ligne 1, station Colbert-Hôtel de Région
Tramway ligne 2, et 3 station Belsunce-Alcazar

Venez nous retrouver sur le site de la Ville de Marseille !
marseille.fr



SERVICE DES DROITS DES FEMMES,



Nous sommes **Marseille**

VILLE DE
MARSEILLE
www.marseille.fr

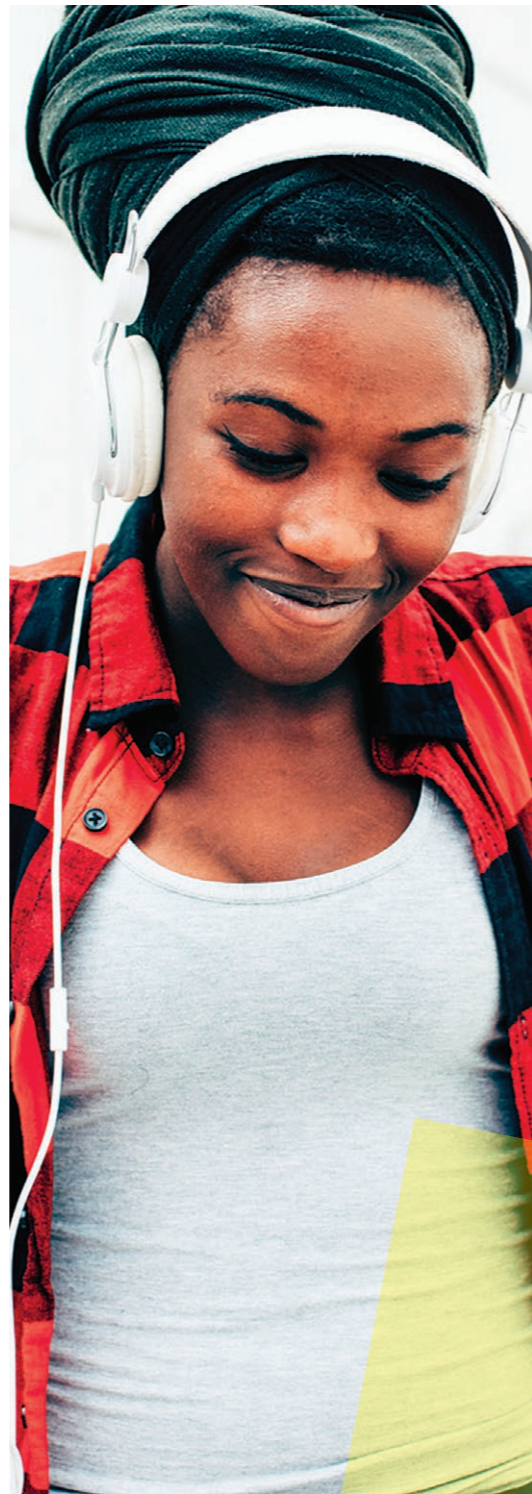


Le service des Droits des Femmes vous informe, vous oriente et vous accompagne gratuitement.

Par téléphone ou dans nos bureaux, un dispositif d'écoute et d'accueil sur rendez-vous, vous apportera des réponses personnalisées.

Vous pourrez être reçu(e)s dans la plus stricte confidentialité par des professionnels.

Pour vous aider dans vos démarches, une conseillère en économie sociale et familiale, une psychologue et une juriste, sont à votre disposition.



ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

- Rechercher une information, un interlocuteur
- Gérer votre budget
- Réagir face au surendettement

Parler de ses difficultés, c'est déjà agir.

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

- Nécessité de parler, d'exprimer sa souffrance
- Besoin d'être écouté
- Aide à la décision

Parce qu'il n'est pas facile de s'en sortir seul.

ORIENTATION PROFESSIONNELLE ET RECHERCHE D'EMPLOI

- Rédiger un CV, une lettre de motivation
- Déchiffrer des offres d'emploi
- Rechercher une formation

Pour que le parcours vers le monde du travail soit plus simple

INFORMATIONS JURIDIQUES

- Mariage, pacs, concubinage
- Filiation, droit de visite et d'hébergement, pension alimentaire
- Séparation, divorce

L'accès à l'information permet de faire valoir ses droits et de prévenir les litiges.

GUIDES PRATIQUES ET JURIDIQUES

Créés et mis à disposition gratuitement par la Ville de Marseille, ces guides s'adressent au grand public et aux professionnels du secteur social et éducatif. Ils traitent des droits et obligations de chacun. Ils sont disponibles en téléchargement sur le site marseille.fr, ou en support papier auprès du Service des Droits des Femmes.



À l'accompagnement individualisé s'ajoute une programmation événementielle riche, à destination des femmes.

CONFÉRENCES DÉBATS

- Informer le public et les acteurs sociaux
- Transmettre les connaissances sur les domaines relatifs aux droits des femmes
- Échanger avec les partenaires, les experts et le grand public

MANIFESTATIONS

- Célébrer ensemble les événements marquants de l'histoire des droits des Femmes
- Favoriser la coopération et le dialogue
- Partager des moments conviviaux

Tout au long de l'année, des temps forts incontournables sont organisés comme le 8 mars, « la Journée Internationale de la Femme », ou le 25 novembre « la Journée Internationale de lutte contre les violences faites aux femmes ».

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

- Favoriser le maintien et le développement social sur le territoire
- Impulser une dynamique associative dans la perspective d'un mieux vivre ensemble
- Subventionner des actions en faveur des droits des femmes